

Eléments financiers de la CNCE

Annexe aux comptes annuels individuels de la CNCE

Note 4 Autres informations

Consolidation

En application du règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, la Caisse Nationale des

Caisse d'Épargne établit des comptes consolidés conformes au référentiel comptable international.

Ses comptes individuels sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe Caisse d'Épargne.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

En milliers d'euros	PricewaterhouseCoopers Audit				Mazars			
	2008		2007		2008		2007	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels et consolidés	917	97 %	862	79 %	919	97 %	742	94 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes	28	3 %	229	21 %	26	3 %	46	6 %
TOTAL	945	100 %	1 091	100 %	945	100 %	788	100 %